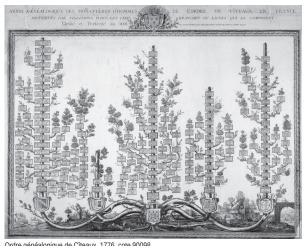
## L'ordre des cisterciens et l'installation à Cîteaux

21 mars 1098 : l'évêque de Chalon, Gautier de Couches, 1er évêque bourguignon élu selon la réforme grégorienne, bénit un oratoire, dans la forêt de Cîteaux. Il y a autour de lui le duc de Bourgogne Eudes ler et son parent Renard, vicomte de Beaune, qui ont donné le lieu dit Cistel (roseau) aux moines venus de Molesme fonder un Nouveau monastère à la suite de leur abbé Robert. Celui-ci n'était plus heureux dans l'abbaye qu'il avait lui-même fondée en 1075, sur la Laignes, dans l'actuel arrondissement de Châtillon-sur-Seine, département de la Côte-d'Or : la règle bénédictine, rédigée par Benoît de Nursie, au milieu du 6e siècle, n'était plus observée qu'avec tiédeur et négligence « pour de nombreuses causes embarrassantes ». Il s'était retiré déjà plusieurs fois dans des ermitages. A la fin de 1097, l'archevêque Hugues de Die, légat du pape, lui accorda l'autorisation de rechercher un endroit pour vivre « dans l'intimité de Dieu ». Quelques semaines



plus tard, il arrivait avec une vingtaine de ses frères dans la plaine de la Saône, alors dans le diocèse de Chalon-sur-Saône. Relisons le récit dont la compilation, effectuée vers 1190-1210, est attribuée à Conrad, moine à Clairvaux puis à Eberbach :

« L'an de l'Incarnation du Seigneur mille quatre-vingt-dix-huit, dom Robert, abbé de Molesme, monastère fondé dans le diocèse de Langres, et avec lui les frères dont Dieu avait touché le coeur, préférant comme leur bien-aimé père saint Benoît se fatiquer pour Dieu dans les travaux plutôt que de s'amollir dans les douceurs de cette vie, sortirent de Molesme et se dirigèrent pleins d'allégresse vers un endroit désert nommé Cîteaux et que, par la grâce de Dieu, ils avaient déjà envisagé comme propre à la réalisation de leur dessein. Il était situé dans le diocèse de Chalon ; à cette époque, à cause de l'épaisseur des bois et des fourrés d'épine, il n'était pas fréquenté des hommes et n'était habité que par les bêtes sauvages. Ces hommes de Dieu, en arrivant dans cette vaste et effrayante solitude, comprirent qu'elle convenait d'autant mieux à la vie religieuse dont ils avaient conçu l'idée et pour laquelle ils y venaient qu'elle semblait aux séculiers plus méprisable et plus inaccessible ; ils coupèrent et ôtèrent les épais fourrés et les épines et commencèrent à construire là un monastère, par la volonté de l'évêgue de Chalon et avec le consentement du propriétaire. En l'année que nous avons dites, le douze des calendes d'avril, fête de la naissance de saint Benoît qu'un double motif de joie rendait plus solennelle encore, car c'était en même temps le dimanche des palmes, à l'exultation des anges et au dépit des démons, la maison de Cîteaux prit naissance, et par elle tout l'ordre cistercien, grâce à des hommes qui s'étaient rendus complètement libres pour s'adonner à la vraie sagesse chrétienne... » (Le Grand exorde de Cîteaux, ou récit des débuts de l'ordre cistercien, éd. Jacques Berlioz, trad. Anthelmette Piébourg, Brepols/Cîteaux, Commentarii cistercienses, 1998, p. 25)



L'aventure aurait pu n'être qu'un épisode bref et stérile. Robert dut retourner à Molesme, réclamé par ses anciens frères, et accompagné de ceux pour qui les conditions de vie étaient trop difficiles. Il laissa pour copie son bréviaire. Les moines élirent à l'abbatiat leur prieur, Albéric (ou Aubri). Ils déplacèrent leur clôture de quelques centaines de mètres, là où l'irrigation et le drainage étaient plus faciles. Cîteaux survit. A la mort d'Aubri, en 1109, un Anglais, Etienne Harding, est élu, également de la troupe initiale : Cîteaux vivra.

En 1112 ou 1113, l'arrivée de Bernard de Fontaine et de ses parents et amis revivifia la communauté à point tel que celle-ci essaima aussitôt, selon un modèle tout à fait nouveau

également, créé par Etienne Harding qui instaura une tutelle parentale entre l'abbaye-mère et les abbayes-filles : dès 1113, la première de celles-ci était fondée, La Ferté, encore dans le diocèse de Chalon, puis en 1114, une deuxième, Pontigny, diocèse d'Auxerre, en 1115 une troisième, Clairvaux, et une quatrième, Morimond, diocèse de Langres. Et les filles essaimèrent à leur tour : au milieu du 12e siècle, plus de 70 « filles » étaient créées en France, en Espagne, en Angleterre, en Irlande, en Flandre, en Italie, au Danemark, en Suède et en Hongrie, la branche la plus drue de l'ordre cistercien.